

**Le discours du roi (Felipe VI)
et la déclaration du président (Emmanuel Macron).
L'ethos du chef de l'État dans deux allocutions télévisées**

Javier VICENTE PÉREZ

Universidad de Zaragoza

jvicente@unizar.es

<https://orcid.org/0000-0002-4791-9204>

Resumen

Las alocuciones televisadas de los jefes de Estado pueden transmitir a la población información de gran relevancia, sobre todo en periodos de crisis, pero también pueden contribuir a la creación y difusión de un ethos del orador favorable al ejercicio de sus funciones. Partiendo de la hipótesis de que las posibilidades de construcción del ethos dependen, en gran manera, de la imagen social que el ordenamiento jurídico del país atribuye al mandatario, abordamos en este trabajo un análisis comparado de dos alocuciones: una realizada por el presidente Emmanuel Macron, tras el inicio de la crisis de los “chalecos amarillos”, y otra pronunciada por el rey de España, Felipe VI, tras el referéndum sobre la independencia de Cataluña.

Palabras clave: análisis del discurso, ethos, identidad social, identidad discursiva, crisis institucional.

Résumé

Les allocutions télévisées des chefs d'État peuvent transmettre des informations très importantes, surtout dans des périodes de crise, mais peuvent aussi contribuer à la création d'un ethos de l'orateur favorable à l'exercice de ses fonctions. En partant de l'hypothèse que les possibilités de construction de l'ethos dépendent, dans une large mesure, de l'image sociale que le système politique du pays attribue au chef de l'État, nous faisons ici une analyse comparée de deux allocutions : la première a été réalisée par le roi d'Espagne, Felipe VI, après le référendum sur l'indépendance de la Catalogne ; la seconde a été prononcée par le président Emmanuel Macron après le début de la crise des « gilets jaunes ».

Mots clé : analyse du discours, ethos, identité sociale, identité discursive, crise institutionnelle.

Abstract

Heads of State's televised addresses can transmit the population very relevant information, mainly during periods of crisis, but they can also contribute to create and diffuse an orator's ethos favourable to the exercise of their functions. Starting from the hypothesis that

* Artículo recibido el 4/06/2021, aceptado el 27/12/2021.

the construction of this ethos depends, to a large extent, on the social image that the country's legal system attributes to the Head of State, we mean, in this article, to make a comparative analysis of two speeches: the one performed by president Macron after the beginning of the “yellow vests” crisis and the one that the king of Spain, Felipe VI, gave after the referendum about Catalonia's independence.

Keywords: discourse analysis, ethos, social identity, discursive identity, institutional crisis.

1. Introduction

Les allocutions télévisées constituent un moyen privilégié de communication des plus hauts responsables politiques avec l'ensemble des citoyens. Dans certaines allocutions, c'est le contenu du message qui l'emporte, le discours étant destiné à faire connaître à la population la position de l'orateur vis-à-vis d'une situation extraordinaire qui motive son apparition publique. Dans d'autres, c'est une date concrète, festivité ou commémoration, qui exige la présence télévisuelle du dignitaire, le contenu du message ne constituant pas l'élément essentiel d'un acte rituel qui est destiné, fondamentalement, au maintien des liens établis entre les citoyens et leur représentant. Leblanc (2016 : 43) explique ce caractère cérémonial en se référant aux discours de vœux du Nouvel An des présidents de la cinquième République française :

Le message du 31 décembre est constitutif d'un rituel institutionnel et politique où s'exprime le pouvoir du président élu par le peuple. Il symbolise à la fois la fonction de représentation du président de la République, sa relation au peuple, la personnalisation et la personnification du pouvoir présidentiel, la continuité et la pérennité des institutions étatiques.

Ces deux types d'allocutions sont en rapport avec les deux fonctions communicatives principales du langage proposées par Brown et Yule (1983) : la *fonction transactionnelle* (*transactional function*) et la *fonction interactionnelle* (*interactional function*). Dans le premier cas, l'emploi du langage est « primarily “message oriented” » : « In primarily transactional language we assume that what the speaker (or writer) has primarily in mind is the efficient transference of information » (Brown et Yule, 1983 : 2). Dans le second, le langage est utilisé « to establish and maintain primarily social relationships » (Brown et Yule, 1983 : 3). Dans tous les cas, la nature fortement institutionnalisée de ces allocutions exige la présence de toute une série d'éléments à caractère protocolaire qui indiquent le type d'émission à laquelle on assiste.

Dans les deux types de situations, l'orateur essaie de transmettre dans sa déclaration une image publique, un ethos discursif, en accord avec les objectifs de la comparution, afin que le message réussisse son but communicatif ; l'ethos est ainsi mis au service de l'efficacité du discours. Mais, à travers l'allocution, l'orateur peut également effectuer un travail sur son ethos afin de transmettre à l'auditoire une image positive

de lui-même qui s'étend au-delà de cette situation de communication précise. Le discours est alors destiné à atteindre des buts qui débordent le cadre de l'acte concret et qui sont en rapport avec la création et le maintien d'une image favorable de la personne et de l'institution qu'elle incarne.

Sans doute, la manière d'aborder le sujet du discours ainsi que la façon de construire l'image de l'orateur sont déterminées, dans une large mesure, par le type de fonction institutionnelle exercée par la personne qui s'adresse à la population. En effet, des facteurs comme le type de pouvoir lié à cette fonction ou le besoin d'attirer les voix du peuple lors d'une prochaine élection pour continuer à l'exercer peuvent avoir une influence notable sur le contenu et sur la mise en scène de l'allocution.

Ces facteurs, avec d'autres éléments de ce que Charaudeau (2001 et 2006) appelle la *situation de communication*, influencent la production du discours et en même temps la façon dont l'auditoire le comprend. Charaudeau (2006 : 29) définit ce concept comme :

[...] l'ensemble des conditions situationnelles non énoncées qui déterminent en partie le sens de l'acte de langage et qui font de celui-ci un objet d'échange contractuel entre les deux parties concernées. Cette situation de communication constitue un lieu de contraintes pour la production et l'interprétation des énoncés, donnant par avance aux sujets producteur et interprétant des instructions de construction/interprétation du sens.

Nous considérons qu'un travail d'analyse comparée de discours institutionnels aide à mieux comprendre l'influence de certains éléments clés de la situation de communication sur la composition des allocutions. Pour ce, il convient de comparer des adresses qui présentent des différences importantes permettant de faire ressortir, par contraste, des particularités marquant chacun des discours. Nous considérons également que les cas comparés doivent présenter aussi certains éléments fondamentaux communs, sans quoi l'analyse manquerait de pertinence.

Du moment que nous avons choisi de comparer deux allocutions télévisées, le moyen de diffusion sera le même et l'audience visée sera identique : la population dans son ensemble. Les autres éléments clés qui ont guidé le choix des documents à analyser sont l'identité de l'orateur, déterminée par le type de pouvoir qu'il incarne, et le motif de sa comparution, qui impose les sujets à aborder ainsi que les buts fondamentaux de l'acte de communication. Ainsi, il nous semble qu'il est particulièrement pertinent de comparer soit deux discours prononcés par un même orateur en réponse à deux types d'événements différents, soit deux allocutions effectuées par deux orateurs différents répondant à un même type de situation. C'est cette deuxième possibilité que nous avons sélectionnée. À partir de ces choix, notre travail cherche à analyser l'influence de l'identité publique de la personne qui s'adresse à ses concitoyens, c'est-à-dire le type de fonction institutionnelle qu'elle exerce, sur sa façon de gérer le discours, de l'apparence

physique de l'orateur, à la forme concrète de ce discours, en passant par le ton de l'élocution.

Nous allons donc comparer deux allocutions prononcées, respectivement, par le roi d'Espagne, Felipe VI, et par le président de la République française, Emmanuel Macron. La première, d'une durée de 6.52 minutes, a été diffusée le 3 octobre 2017, deux jours après la célébration du référendum sur l'indépendance, convoqué par le gouvernement de Catalogne ; la seconde, d'une durée de 12.55 minutes, a été retransmise le 10 décembre 2018, trois semaines après le début de la crise des « gilets jaunes » en France¹. Si, dans les deux cas, c'est le chef de l'État qui parle à la population, cette fonction présente des caractéristiques bien distinctes en raison du régime politique de chaque pays et du rôle que la Constitution française et l'espagnole confèrent au président et au roi.

Étant donné cette différence fondamentale quant à l'identité institutionnelle de l'orateur, nous cherchons à connaître comment les principaux facteurs de la situation de communication se manifestent dans le discours et dans sa mise en scène, en nous appuyant sur la perspective socio-communicationnelle proposée par Patrick Charaudeau dans plusieurs de ses travaux (2001 ; 2006 ; 2009 ; 2015). Cette perspective aborde les actes de communication en fonction de certaines variables comme l'identité des participants, le but communicatif de l'acte ou les circonstances matérielles de la communication, tout en considérant que ces variables imposent des contraintes à la construction du discours. Pour ce qui est des éléments visuels et des aspects non-verbaux de la mise en scène des allocutions, nous nous rapporterons aux concepts de l'approche sociologique d'Erving Goffman (1973).

Dans cette perspective socio-communicationnelle, l'identité officielle de la personne qui s'adresse à la collectivité est l'un des éléments fondamentaux qui conditionnent la composition et la gestion du discours. Mais l'élaboration du texte de l'allocution ainsi que la mise en scène qui accompagne sa prononciation servent aussi à la création d'une certaine identité de l'orateur. Notre analyse s'appuie donc, pour une bonne part, sur la notion d'ethos discursif, qui provient de la rhétorique classique et qui est devenue l'un des concepts clés de l'analyse du discours. D'après la définition bien connue d'Amossy (2010 : 25), « l'ethos est l'image que l'orateur construit de lui-même dans son discours afin de se rendre crédible ». Cette image est destinée à aider l'orateur à

¹ Le texte du discours du roi Felipe est disponible sur le site web officiel : https://www.casareal.es/sitios/listasaux/Documents/Mensaje20171003/20171003_Mensaje_de_Su_Majestad_el_Rey.pdf

La vidéo de ce discours du roi est disponible sur le site de la société audiovisuelle publique espagnole RTVE : <https://www.rtve.es/alacarta/videos/telediario/mensaje-integro-del-rey-tras-referendum-cataluna/4247341>

La vidéo ainsi que la transcription du discours du président Macron sont disponibles sur le site web de la présidence de la République française : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/12/10/-adresse-du-president-de-la-republique-du-lundi-10-decembre-2018>.

« assurer l'efficacité de sa parole et sa capacité à emporter l'adhésion du public » (Amossy, 2010 : 25). Or si cette image est mise au service des objectifs du discours, le discours peut aussi être mis au service de la création d'une identité favorable de l'orateur dont les enjeux se situent au-delà de l'allocution concrète qui la fait naître. Cette possibilité est très bien exploitée lorsque le discours répond à l'avènement de situations exceptionnelles qui provoquent une crise sociale dont la responsabilité pourrait être attribuée à la personne qui se présente devant les citoyens. Dans ce type de situations, une partie importante de son effort discursif sera destinée à réparer la partie de son image endommagée par ces adversités et à composer l'image d'un leader capable de résoudre les problèmes motivant son allocution.

En nous appuyant sur les différences relatives à l'identité institutionnelle des orateurs et sur les particularités que présente chacune des situations motivant ces allocutions, nous allons comparer les différents ethè adoptés par les deux responsables pendant la prononciation des adresses. Nous partons de l'hypothèse que les rôles différents attribués au chef de l'État par les deux systèmes politiques, la République française et la monarchie parlementaire espagnole, imposent des conditions distinctes et offrent des possibilités différentes quant à l'adoption de certains ethè et à la manière de les façonner. Pour l'ethos, nous nous appuyons sur les travaux d'auteurs tels qu'Amossy (2010 ; 2018), Goffman (1973 [1956]), Maingueneau (2002) ou Charaudeau (2000 ; 2014), en particulier sur sa classification des ethè (2014 : 87-128) dans le domaine du discours politique. Charaudeau distingue les ethè de *crédibilité*, qui conduisent l'audience à juger le sujet parlant digne de crédit, et les ethè d'*identification*, destinés à obtenir que le public adhère à la personne et aux idées de l'orateur. Ces ethè d'identification sont essentiels à la persuasion ; en effet, comme l'expose Maingueneau (2002 : 57), « la persuasion n'est créée que si l'auditoire peut voir, en l'orateur, un homme qui a le même ethos que lui ». Dans la catégorie des ethè de crédibilité, Charaudeau range trois types : l'ethos de *sérieux*, obtenu fondamentalement grâce à un comportement corporel et mimique qui montre le *self-control* de l'orateur ; l'ethos de *vertu*, lié à la sincérité et à l'honnêteté personnelle ; l'ethos de *compétence*, en rapport avec le savoir et le savoir-faire que la personne doit montrer sur les aspects concernant son activité de gestion politique. Dans la classe des ethè d'identification l'auteur propose six types : l'ethos de *puissance*, construit à travers des comportements qui montrent la force physique ; l'ethos de *caractère*, en rapport avec la force de l'esprit, apparaît grâce à des déclarations qui montrent le courage de celui qui parle, sa détermination à tenir ses engagements ; l'ethos d'*intelligence*, surtout lié à la formation détenue ; l'ethos d'*humanité*, construit principalement à travers la démonstration de ses sentiments ; l'ethos de *chef*, visant surtout les citoyens dont l'orateur tire le pouvoir, et qui le fait apparaître comme un *guide*, comme un *souverain* ou comme un *commandeur* ; finalement, l'ethos de *solidarité*, caractérisé par la volonté d'être ensemble, présente l'orateur comme un être attentif aux besoins des autres.

Pour mener à bien notre analyse, nous aborderons en premier lieu les éléments fondamentaux de la situation de communication qui s'imposent aux orateurs, en prêtant une attention toute particulière à l'image sociale qui retombe sur chacun des chefs de l'État, selon les fonctions que leur attribuent les deux constitutions. Nous centrerons ensuite notre attention sur les principaux composants de la mise en scène des allocutions, en analysant principalement la façon dont les aspects visuels reflètent l'identité institutionnelle des orateurs, et sur l'attitude adoptée par ces orateurs afin de renforcer l'ethos qu'ils veulent montrer. La dernière partie de notre travail est consacrée aux discours proprement dits, dans le but d'observer comment les contraintes découlant de la situation de communication, notamment de l'identité sociale, déterminent la façon de bâtir l'ethos discursif. Dans cette partie nous identifierons les différents ethè construits par les orateurs ainsi que les stratégies employées pour les façonner, en fonction des possibilités offertes et des limitations imposées par l'identité sociale.

2. La situation de communication

Dans le cadre de son modèle socio-communicationnel du discours, Charaudeau (2006 : 19) considère qu'il est possible de définir les actes de communication selon différentes variables, comme l'identité des partenaires, le but de la situation qui les réunit ou les circonstances matérielles. Ce modèle impose la détermination des conditions de production et d'interprétation de l'acte de communication, selon ses effets visés, et oblige à se positionner sur le mode d'existence du sujet à l'intérieur de ces lieux de contraintes.

Ces contraintes situationnelles, qui déterminent la production et l'interprétation de l'acte de langage, et par conséquent la construction du sens, constituent la *situation de communication*, notion clé de ce modèle d'analyse. Cette situation se structure à partir de ce que l'auteur appelle les *domaines de pratique*, qui sont « le lieu de production des interactions sociales organisées en secteurs d'activité sociale qui se définissent par un ensemble de pratiques finalisées » (Charaudeau, 2006 : 30). Ces domaines correspondent à des champs d'activité sociale : le politique, le juridique, le religieux, le médiatique, entre autres. Chacun de ces grands domaines d'activité sociale se constitue en domaine communicationnel et définit une *situation globale de communication* sur la base de certains paramètres : le nombre d'instances qui interagissent, le rôle et le statut de chacune, les types de rapports qu'elles établissent, la finalité discursive de la communication et le domaine thématique abordé. Ces composantes sont définies d'une façon conceptuelle, sans préciser leur nature exacte. Ainsi la situation globale de communication correspondant au domaine politique est déterminée par la participation de quatre instances : l'instance *politique*, l'instance *adversaire*, l'instance *citoyenne* et l'instance *de médiation* ; pour ce qui est de la finalité discursive, il s'agit de l'incitation à partager un projet d'idée et d'action sociale et le domaine thématique est

celui de l'idéalité sociale. Au sein de ce cadre conceptuel, les acteurs sociaux deviennent des instances de communication.

Les conditions physiques imposées par la réalisation d'un acte concret de communication précisent ces composantes pour bâtir la *situation spécifique de communication*. Ici, les composantes que la situation globale caractérisait de façon conceptuelle deviennent des éléments concrets. Ainsi, les instances communicatives de la situation globale deviennent des sujets « ayant une identité sociale et des rôles communicationnels bien précis » (Charaudeau, 2006 : 31-32). Dans le domaine politique qui est le nôtre, l'instance politique devient candidat, membre du gouvernement, Premier ministre, chef de l'État, etc. Les circonstances matérielles concrètes de l'acte de communication précisent également la finalité de l'échange et le domaine thématique. Ainsi, les éléments constituant la situation globale, seront spécifiés différemment selon que l'acte de communication correspond au *meeting* d'un candidat, à un débat entre deux participants à une campagne électorale ou à une allocution télévisée du chef de l'État.

Ces deux types de situation de communication, globale et spécifique, représentent un *contrat de communication* entre l'émetteur et son audience. Ce contrat constitue « la condition pour que s'établisse une intercompréhension entre les deux partenaires d'un acte de langage » (Charaudeau, 2015 : 113).

Cet ensemble conceptuel et matériel, découlant du domaine de pratique sociale et prenant forme dans la situation spécifique de communication, impose ses contraintes à la construction du discours, tout en laissant à l'instance émettrice une grande liberté en ce qui concerne son positionnement par rapport à cette situation de communication ainsi que l'organisation textuelle et linguistique du discours.

Dans le cas des deux discours que nous analysons, la situation spécifique de communication correspond à une allocution télévisée, qui se sert d'un média de masse pour atteindre le plus grand nombre de spectateurs. Le format audiovisuel d'une allocution télévisée impose une matérialité qui inclut la présentation orale d'un discours et la mise en place de la représentation visuelle qui l'accompagne. Pour ce qui est de la situation d'interlocution, il s'agit d'une situation monolocutive où l'orateur s'adresse à son audience, sans qu'il puisse exister une interaction entre ces deux instances. L'acte de communication consiste donc dans la lecture d'un discours, minutieusement élaboré, qui défile sur un prompteur et dans la mise en scène d'une représentation visuelle qui inclut le décor entourant l'orateur.

2.1. L'identité sociale des orateurs

Pour l'analyse de l'image discursive composée par le texte et par sa mise en scène, nous devons aborder la question de l'identité institutionnelle des intervenants. Les ordonnancements juridiques français et espagnol établissent la figure du chef de l'État, ce qui se reflète immédiatement sur l'identité sociale que cette instance acquiert dans la situation spécifique de l'allocution télévisée. Selon Charaudeau (2006 : 22-23), c'est cette identité sociale « qui fonde la légitimité du sujet parlant, c'est-à-dire ce qui

permet à celui-ci de répondre à la question : « Qu'est-ce qui m'autorise à prendre la parole ? » »

Comme composant clé du contrat de communication, l'identité sociale doit être reconnue par les autres participants à l'acte de communication. En effet, le mécanisme de légitimation

[...] est un mécanisme de reconnaissance d'un sujet par d'autres sujets, au nom d'une valeur qui est acceptée par tous [...] Aussi, la légitimité dépend-elle des normes institutionnelles qui régissent chaque domaine de pratique sociale et attribuent des statuts, des places et des rôles à ceux qui en sont investis (Charaudeau, 2009 : 19).

Ces rôles peuvent avoir des fondements différents, l'identité sociale étant :

un « attribué reconnu », un « construit par avance » au nom d'un savoir reconnu par institutionnalisation, d'un savoir-faire reconnu par la performance de l'individu (expert), d'une position de pouvoir reconnue par filiation (être bien né) ou par attribution (être élu/être décoré), d'une position de témoin pour avoir vécu l'événement ou s'être engagé (le militant/le baroudeur) (Charaudeau, 2009 : 20-21).

Dans les deux discours, la légitimité provient d'une position de pouvoir ; mais dans chaque cas la reconnaissance de cette position de pouvoir a une origine différente : dans le cas du président Macron, elle repose sur l'élection des citoyens ; dans le cas du roi Felipe VI, elle se base sur le caractère héréditaire de la monarchie. *Attribution* et *filiation* fondent ainsi respectivement la position de pouvoir qui légitime la prise de parole.

Comme identités sociales qui se définissent par leur rôle institutionnel, leurs traits fondamentaux sont déterminés par le statut que la Constitution assigne au premier représentant de l'État. Cette identité sociale faisant partie de la situation spécifique de communication déterminera les possibilités de construction de l'identité discursive des orateurs, qui devrait être conforme aux caractéristiques de leur image institutionnelle, ce qui conditionnera fortement leurs discours. En effet, comme l'affirme Charaudeau (2009 : 23) :

C'est la situation de communication, en son dispositif, qui détermine par avance [...] l'identité sociale des partenaires de l'acte d'échange verbal, et qui, en outre, leur donne des instructions quant à la façon de se comporter discursivement, c'est à dire définit certains traits de l'identité discursive.

Pour analyser cette identité sociale, il faut considérer le rôle que chaque constitution confère au chef de l'État. Les deux textes fondamentaux définissent tout d'abord

cette figure, en introduisant ses fonctions primordiales. Ainsi, selon l'article 5 de la Constitution française du 4 octobre 1958 :

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

L'article 56 de la Constitution espagnole de 1978 introduit le rôle essentiel du roi :

El Rey es el Jefe del Estado, símbolo de su unidad y permanencia, arbitra y modera el funcionamiento regular de las instituciones, asume la más alta representación del Estado español en las relaciones internacionales, especialmente con las naciones de su comunidad histórica, y ejerce las funciones que le atribuyen expresamente la Constitución y las leyes.

Dans les deux cas, le chef de l'État apparaît fondamentalement comme le garant de l'unité et de la continuité de l'État et exerce une fonction d'arbitrage vis-à-vis des institutions publiques.

Parmi les principales fonctions du roi d'Espagne, énumérées par l'article 62 de la Constitution, certaines ont une influence décisive sur son image sociale. Ainsi, il sanctionne et promulgue les lois adoptées par le pouvoir législatif ; il convoque les *Cortes Generales*, réunion du Congrès des députés et du Sénat, et prononce leur dissolution ; il peut convoquer un référendum pour consulter la population sur des questions d'une importance particulière ; il propose le candidat à la présidence du gouvernement, le nomme et met fin à ses fonctions ; il nomme les membres du gouvernement et met fin à leurs fonctions, sur proposition du président du gouvernement ; il peut présider le conseil des ministres, à la demande du président du gouvernement ; c'est le chef des armées.

Selon l'article 64, les actes du roi doivent être contresignés soit par le président du gouvernement, soit par les ministres compétents, à l'exception de la proposition et de la nomination du président du gouvernement, qui sont contresignées par le président du Congrès des députés. Le roi n'est pas responsable de ses actes, qui relèvent de la responsabilité des personnes les ayant contresignés ; ainsi, l'article 56 établit l'inviolabilité de sa personne.

La Constitution française établit aussi la non-responsabilité du président de la République pour les actes accomplis ; la personne exerçant cette fonction ne peut faire l'objet d'une action judiciaire pendant la durée de son mandat (art. 67).

Parmi les fonctions les plus importantes du chef de l'État français, il convient de souligner les suivantes (art. 8 à 18) : il nomme le Premier ministre et, sur la proposition de celui-ci, il nomme les autres membres du gouvernement ; il met fin également

aux fonctions du gouvernement ; il préside le conseil des ministres et promulgue les lois ; il signe les ordonnances et les décrets adoptés en conseil des ministres ; il peut, sur proposition du gouvernement, convoquer un référendum sur des projets de loi ou des traités ayant des incidences importantes pour le fonctionnement des pouvoirs publics ; il prononce la dissolution de l'Assemblée nationale. En tant que chef de l'État, c'est aussi le chef des armées.

Selon l'article 19, les actes accomplis dans l'exercice de ces fonctions, doivent être contresignés par le Premier ministre ou par les ministres responsables, hormis la nomination du Premier ministre, la convocation d'un référendum, la dissolution de l'Assemblée nationale ou l'instauration de mesures exceptionnelles.

Les deux constitutions attribuent donc au chef de l'État un même rôle fondamental, ainsi que des fonctions semblables liées à la promulgation des lois et à la nomination des membres du gouvernement. Cependant, dans l'exercice effectif de leurs pouvoirs constitutionnels, il existe de très importantes différences entre le roi d'Espagne et le président de la République française. Tout d'abord, le roi, une fois célébrées les élections générales, à la suite des réunions tenues avec les représentants des partis politiques faisant partie du nouveau Parlement, propose le candidat à la présidence du gouvernement. Selon l'usage habituel, il propose comme candidat le chef de file du parti ayant obtenu le plus de voix aux élections au Congrès. Ensuite, ce candidat présente son programme aux députés afin d'obtenir la majorité absolue des voix et, le cas échéant, le roi signe sa nomination. Ce sont donc les députés qui choisissent le président du gouvernement espagnol.

En France, la situation est bien différente. C'est le président de la République qui désigne directement le Premier ministre. Le président a une liberté totale si la majorité issue des élections législatives coïncide avec la majorité présidentielle. Dans le cas contraire il choisit un Premier ministre appartenant à une majorité qui ne lui est pas favorable. Commence alors une période que l'on connaît sous le nom de *cohabitation*. Mais depuis l'application du quinquennat, à partir de 2002, à la suite de la révision constitutionnelle du 2 octobre 2000 soumise à référendum, les élections législatives se célèbrent peu de semaines après l'élection présidentielle, ce qui rend très difficile la possibilité d'une cohabitation, laissant ainsi une grande liberté au président quant au choix de son Premier ministre.

Autre différence fondamentale : si le roi d'Espagne peut présider le conseil des ministres, c'est un évènement exceptionnel et symbolique et il le fait toujours à la demande du président du gouvernement. En France, c'est le chef de l'État qui préside normalement le conseil des ministres, ce qui lui permet de diriger la politique du pays. C'est un élément fondamental du pouvoir exécutif, dont il partage les responsabilités avec le Premier ministre.

Les candidats à la présidence de la République appartiennent à des partis et ils se présentent à l'élection avec un programme politique qu'ils essaient de mettre en application une fois élus ; cette élection par les citoyens correspond à une majorité absolue des voix, obtenues au suffrage universel au premier ou au deuxième tour de scrutin, selon l'article 7 de la Constitution française. La fonction présidentielle ne peut être exercée au-delà de deux mandats consécutifs. De son côté, ainsi que l'exprime la Constitution espagnole (art. 57), la couronne est héréditaire. Les héritiers sont les successeurs de Juan Carlos I^{er} de Bourbon. La fonction royale ne dépend donc pas de la victoire aux élections et ne revêt pas de caractère politique. Le roi est tenu de respecter la neutralité politique et d'exercer un rôle d'arbitre tout en gardant son indépendance par rapport aux trois pouvoirs de l'État.

Ce cadre constitutionnel ne détermine pas seulement l'identité sociale du chef de l'État ; il contribue aussi à la détermination de l'identité sociale de l'instance réceptrice de l'acte de communication et des relations qui s'établissent entre ces deux instances. Ainsi, l'instance citoyenne de la situation globale de communication, se concrétise de façon partiellement différente dans la situation spécifique de communication correspondant à chacun de ces deux discours. Étant donné la fonction essentielle attribuée par les deux constitutions au chef de l'État, cette audience apparaît comme un ensemble citoyen qui exige à l'orateur l'exercice de son rôle d'arbitre et de garant de l'unité nationale et des valeurs constitutionnelles. Mais, à part cette exigence fondamentale, de grandes différences marquent l'image correspondant au public de chaque allocution. Si l'audience espagnole apparaît, en vertu du contrat établi par la situation spécifique de communication, comme un collectif demandant à l'orateur une scrupuleuse neutralité politique, l'audience française attend de son élu la présentation d'un programme d'action visant à surmonter la situation de crise ayant motivé son discours. Bien entendu, dans la réalité certains ont des attentes différentes quant au comportement du chef de l'État, mais ces attentes ne font pas partie de l'image que le contrat construit de l'instance réceptrice.

3. Les aspects non verbaux et para-verbaux des deux allocutions

Pour une analyse la plus complète possible des éléments qui contribuent à la création de l'identité discursive dans les deux interventions, nous aborderons en premier lieu les composantes visuelles et para-verbales qui sont une partie essentielle des émissions.

Le premier élément dont il faut tenir compte est la séquence d'ouverture, qui est imposée par le média télévisuel et qui sert à annoncer à l'audience la situation de communication à laquelle elle va participer. Dans le cas du discours du président Macron, cette séquence, d'une durée de sept secondes, fait apparaître le titre « DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE », sous lequel on peut voir le sceau de la présidence. Le fond de ce titre est constitué par une image dynamique du palais de l'Élysée,

alors que l'on écoute quelques mesures de *La Marseillaise*. La séquence qui précède le discours du roi d'Espagne affiche le titre « *Mensaje de su Majestad el Rey* », sur un fond fixe présentant les armoiries de Felipe VI. Cette séquence dure vingt-huit secondes pendant lesquelles on écoute la version courte de l'hymne espagnol.

Les deux séquences d'introduction identifient la nature de l'acte auquel on va assister : il s'agit d'une « déclaration » et d'un « *mensaje* ». On identifie également l'émetteur de ces messages : « le Président de la République » et « *su Majestad el Rey* ». Cet ensemble symbolique identifiant sert à établir le contrat que l'acte de communication propose à l'audience ; il est destiné également à légitimer un acte dont le responsable est identifié à la plus haute autorité du pays.

Immédiatement après cette séquence, assez semblable dans les deux cas, apparaît sur l'écran l'image de la personne identifiée et l'acte de communication proprement dit commence. Les premières secondes de l'émission sont fondamentales, puisque les spectateurs perçoivent des éléments clés qui aident à cadrer l'acte et qui contribuent à confirmer la situation de communication présentée par la séquence d'introduction. Nous allons partir des éléments les plus généraux de la disposition visuelle de l'espace et de la tenue de l'orateur, pour aborder ensuite la gestualité, ainsi que certains aspects para-verbaux, fondamentalement le ton de la voix. Tous ces aspects accompagnent l'oralisation du texte et aident à construire l'ethos discursif des deux chefs d'État. Pour ce, nous nous appuyons sur la notion de *représentation*, proposée par le sociologue canadien Erving Goffman, qui définit ce concept comme « la totalité de l'activité d'un acteur qui se déroule dans un laps de temps caractérisé par la présence continue de l'acteur en face d'un ensemble déterminé d'observateurs influencés par cette activité » (Goffman, 1973 : 29).

L'un des composants clés de la représentation est constitué par ce que Goffman (1973 : 29) appelle la *façade*, une notion qui désigne « l'appareillage symbolique utilisé habituellement par l'acteur, à dessein ou non, durant sa représentation ». Elle réfère à « la partie de la représentation qui a pour fonction normale d'établir et de fixer la définition de la situation qui est proposée aux observateurs ». La façade est composée par le *décor* et la *façade personnelle*. Si le *décor* comprend « le mobilier, la décoration, la disposition des objets et d'autres éléments de second plan constituant la toile de fond et les accessoires des actes humains qui se déroulent à cet endroit » (Goffman, 1973 : 29), la *façade personnelle* désigne les « éléments qui, confondus avec la personne de l'acteur lui-même, le suivent partout où il va » (Goffman, 1973 : 30). Cette façade personnelle est à son tour composée par deux aspects complémentaires l'*apparence* et la *manière*. Le premier se réfère aux attributs qui manifestent le statut social de l'acteur et qui incluent les signes distinctifs de la fonction ou du grade et le vêtement, des attributs qui « dévoilent aussi le rite auquel il participe sur le moment et nous disent par exemple s'il s'adonne à une activité sociale officielle, à un travail ou bien à un divertissement » (Goffman, 1973 : 31). Le second inclut des éléments comme la façon de parler, les

mimiques ou les comportements gestuels, qui indiquent « le rôle que l'acteur compte jouer dans la situation présente » (Goffman, 1973 : 31). Ainsi, des manières humbles ou arrogantes produisent des impressions différentes quant aux intentions de l'acteur. Goffman considère que l'apparence et la manière doivent être congruentes et qu'elles doivent être congruentes aussi avec le décor, ces trois éléments de la représentation constituant un ensemble cohérent vis-à-vis de la situation de communication.

L'image initiale des deux orateurs confirme effectivement cette cohérence. Les deux apparaissent assis à un bureau de travail, le décor qui les entoure présentant de grandes similitudes. Macron apparaît assis à son bureau d'apparat, dans le salon doré du palais de l'Élysée. Derrière lui, à sa droite, on peut observer le drapeau de la France et celui de l'Europe. Le roi Felipe VI s'adresse à son audience depuis son bureau du palais de la Zarzuela, résidence officielle du roi d'Espagne. Le drapeau espagnol et le drapeau européen sont situés derrière lui, à sa gauche.

Quant aux objets qui se trouvent sur les bureaux des deux orateurs, il faut dire que cette partie du décor est très simple, surtout dans le cas de Macron. Sur son bureau, il n'y a pas d'éléments de travail ; c'est un aménagement symbolique, non destiné au travail quotidien. On peut voir uniquement un encrier doré surmonté d'un coq, symbole de la France, et un petit cadre photo.

Sur le bureau du roi, à sa droite, on peut voir un ordinateur portable ouvert, un stylo ou une plume et, sur le sous-main, quelques feuilles, sans doute le texte du discours. Le roi ne regarde ni son ordinateur ni les feuilles ; ces objets sont là pour donner l'impression d'un espace de travail.

Même s'ils présentent des différences, ces deux agencements constituent des décors institutionnels tout à fait cohérents avec la séquence d'ouverture, avec l'identité sociale des orateurs et avec la nature de l'acte communicatif. Ils contribuent à légitimer les deux allocutions comme des discours officiels du chef de l'État, confirmant ainsi le contrat proposé dans la séquence initiale.

Pour ce qui est de l'*apparence* des deux orateurs, il faut remarquer tout d'abord la cohérence qu'elle présente avec et le décor. En effet, les deux orateurs sont habillés en costume sombre, chemise blanche et cravate foncée, offrant l'image sérieuse de quelqu'un qui participe à un acte officiel. Par ailleurs, la *manière* des deux chefs d'État présente une grande cohérence par rapport aux autres éléments de la façade : le décor et l'apparence. La façon de se comporter devant la caméra est tout à fait conforme à la condition institutionnelle des acteurs et au type de représentation à laquelle ils participent.

Les deux orateurs apparaissent sur l'écran dans une attitude très similaire. Un plan rapproché taille les montre les mains posées sur le sous-main ; immédiatement, les discours commencent. Tout d'abord, la gestualité est très limitée, très contenue, ce qui donne l'impression d'une grande capacité de contrôle sur soi-même et elle présente les orateurs comme des personnes peu enclines à l'emportement émotionnel. Les seuls

mouvements corporels clairement perceptibles sont des gestes des mains et de la tête qui appuient la prononciation de certains mots auxquels les orateurs accordent une importance particulière. Dans le cas de Macron, cette mobilité corporelle, surtout des mains, est plus limitée que celle du roi Felipe VI. Cette mobilité réduite est encore accentuée dans le cas de Macron par le plan rapproché poitrine qui domine l'émission et qui empêche de voir les mains. En effet, sept secondes après l'apparition du président, la caméra effectue un raccord dans l'axe en avant et adopte ce plan rapproché poitrine dominant. Si le plan s'éloigne à douze reprises pendant le discours, c'est seulement pour pouvoir reprendre le plan poitrine quelques secondes après, ce qui accorde une importance majeure au visage de Macron justement au moment où il prononce des mots particulièrement importants.

Dans l'allocution de Felipe VI la caméra n'effectue aucun mouvement. Le plan rapproché initial se maintient, permettant à l'audience de voir les mains de l'orateur à tout moment. Grâce à ce plan plus éloigné et à des mouvements des mains plus fréquents, plus amples et plus énergiques, l'attitude du roi transmet à l'audience une sensation de naturalité et de force un peu plus marquée que celle d'un Macron qui restreint au minimum le mouvement. Il en est de même de la mimique faciale ; l'expression du visage du roi est un peu plus prononcée que celle du président, dont la gestualité est plus neutre. Mais dans les deux cas, on observe une maîtrise qui ne laisse paraître aucune émotion incontrôlée.

Un autre élément fondamental de la manière, appartenant au comportement para-verbal, est le ton de la voix, qui module la prononciation du discours en montrant l'attitude mentale de l'orateur vis-à-vis du contenu de son allocution. Le ton va de pair avec le rythme du discours, ces deux éléments contribuant à la création de l'identité discursive. Les deux orateurs utilisent un ton parfaitement maîtrisé, tout à fait conforme à la gestualité et à l'expression du visage. Ils parlent lentement, mais pas trop, en soignant l'articulation, faisant preuve d'un *parler tranquille*, selon les termes de Charaudeau (2014 : 133), qui est caractérisé par « un débit lent, mais accompagné par un ton de voix qui ne soit ni terne ni éclatant ». Ce *parler tranquille* permet aux orateurs d'adopter un ethos de *chef* et les aide à se construire une figure de *souverain paternel* :

En effet, exprimer cette force tranquille renvoie à l'idée d'une personne qui est capable de contrôler ses pulsions primaires et qui nourrit au fond d'elle-même une force d'âme hors du commun, susceptible de prendre en charge les problèmes du monde (Charaudeau, 2014 : 133).

C'est cet ethos de *chef-souverain* qui convient parfaitement à deux orateurs apparaissant devant l'auditoire revêtus de leur condition de chef d'État ; c'est pourquoi cette identité discursive de base est maintenue pendant le temps que durent les deux représentations.

4. Le discours et l'identité discursive des orateurs

L'identité sociale des deux chefs de l'État une fois analysée, et après avoir vérifié la cohérence des éléments qui constituent la façade utilisée par les acteurs, nous nous centrons sur la question fondamentale de l'identité créée dans et par le discours. Si l'identité sociale est imposée par la situation de communication, l'identité discursive est construite par l'orateur qui, à travers la mise en scène de son discours, façonne une certaine image de lui-même. Il est vrai que, comme toute norme, les instructions découlant de l'identité sociale peuvent être transgressées ; ainsi, le sujet parlant a toujours « la possibilité de se montrer conforme à ces instructions en les respectant, ou décider de masquer ces instructions, les subvertir ou les transgresser » (Charaudeau, 2009 : 23). Cependant, dans les deux cas, il faut espérer une grande conformité entre l'identité discursive et l'image institutionnelle des orateurs, étant donné leur acceptation préalable, volontaire et publique, de la fonction qu'ils exercent.

L'identité discursive est construite par le sujet parlant dans un double objectif, de *crédibilité* et de *captation* (Charaudeau, 2009 : 21). En effet, il désire que le partenaire de l'acte communicatif croie à sa sincérité et qu'il partage ses idées. Ce premier objectif de *crédibilité* peut amener l'orateur à adopter plusieurs attitudes discursives (Charaudeau, 2009 : 21-22). Tout d'abord, une attitude de *neutralité*, qui le pousse à éviter des traces de jugement ou d'évaluation personnelle dans son discours. Cette attitude, basée sur le mode du *constat* (voir *infra*), est celle du témoin qui expose ce dont il a une expérience directe. L'orateur peut aussi adopter une attitude de *distanciation*, qui le présente comme un expert qui raisonne sans aucune passion. Finalement, il peut adopter une attitude contraire d'*engagement*, au moyen de la prise de position quand il choisit certains arguments ou certains mots. Grâce à ces attitudes, il peut montrer l'ethos de quelqu'un qui mérite d'être pris au sérieux.

L'objectif de *captation*, pour sa part, a son origine dans un manque d'autorité de l'orateur vis-à-vis de son auditoire, en ce qui concerne le partage de certaines idées (Charaudeau, 2009 : 22). Ne pouvant pas obliger l'audience à accepter ses arguments, il lui faut procéder à un travail de *persuasion* ou de *séduction*. Si la *persuasion* fait appel à la raison, au *logos*, la *séduction* a plutôt recours aux émotions, au *pathos*. Trois attitudes peuvent l'aider à accomplir cet objectif de captation: tout d'abord une attitude *polémique*, qui l'amène à s'opposer aux valeurs de son interlocuteur ou d'un tiers ; ensuite, une attitude de *séduction*, au moyen de la proposition à son audience d'un imaginaire attirant ; finalement, une attitude de *dramatisation*, qui fasse ressentir certaines émotions à son auditoire.

Ainsi, « cette identité discursive est construite à l'aide des modes de prise de parole, de l'organisation énonciative du discours et du maniement des imaginaires socio-discursifs » (Charaudeau, 2009 : 22). Et cette construction s'effectue à partir d'une identité sociale qui, dans le cas du domaine politique, met le sujet dans une position double : se porter garant de valeurs fondatrices d'une certaine idéalité sociale et faire

adhérer le plus grand nombre de citoyens à ces valeurs. « L'homme politique est donc pris entre "le politique", siège d'une pensée sur le comment vivre en société, et "la politique" qui concerne la gestion du pouvoir » (Charaudeau, 2009 : 24). Nous estimons que la distribution de ces deux aspects ne peut pas être identique chez les deux orateurs, étant donné que le pouvoir vraiment politique (exécutif) n'est pas semblable dans les deux cas. Ainsi, le poids de *la politique* devra être bien plus important dans le discours de Macron que dans celui de Felipe VI.

Selon Charaudeau (2009 : 24), cette double position du sujet crée « un "Je-nous", une identité du singulier-collectif ». Dans sa singularité, l'homme politique « parle pour tous en tant qu'il est porteur de valeurs transcendantales ». Mais il parle à cette entité collective, à ce *tous*, « comme s'il n'était que le porte-parole de la voix d'un tiers énonciateur d'une idéalité sociale ». Ce qui provoque une conséquence fondamentale : « dès lors, il établit un "pacte d'alliance" entre ces trois types de voix (la voix du Tiers, la voix du Je, la voix du Tu-tous) qui finissent par se fondre dans un corps social abstrait souvent exprimé par un "on" qui joue le rôle de guide [...] ou par un "nous" [...] ». L'identification de ces trois voix dans les deux allocutions sera essentielle pour l'analyse des stratégies discursives utilisées et pour le repérage des identités créées par l'instance émettrice.

Ces trois types de voix, doivent être mises en rapport avec un autre concept proposé par Charaudeau (2014 : 134-138) : celui de *procédés énonciatifs*, qui permettent au locuteur de se mettre lui-même en scène, d'impliquer son interlocuteur ou de présenter ce que l'on dit comme si personne n'était impliqué. Dans le premier cas, il s'agit de l'énonciation *élocutive*, qui « s'exprime à l'aide des pronoms personnels de première personne accompagnés de verbes de modalité, d'adverbes et de qualificatifs qui révèlent l'implication de l'orateur et décrivent sont point de vue personnel » (Charaudeau, 2014 : 135). Dans le second, on recourt à l'énonciation *allocutive*, qui « s'exprime à l'aide de pronoms personnels de deuxième personne, également accompagnés de verbes de modalité, de qualificatifs et de diverses dénominations, qui révèlent à la fois l'implication de l'interlocuteur, la place que lui assigne le locuteur et la relation qui s'instaure entre eux » (Charaudeau, 2014 : 136). Finalement, on utilise l'énonciation *délocutive*, qui « présente ce qui est dit comme si le propos tenu n'était sous la responsabilité d'aucun des interlocuteurs en présence et ne dépendait que du seul point de vue d'une voix tierce, voix de la vérité » (Charaudeau, 2014 : 138). Ce dernier procédé s'exprime à l'aide de phrases qui effacent toute trace des interlocuteurs. Ces procédés énonciatifs contribuent à la création de différents types d'ethè que nous pouvons découvrir dans les deux allocutions.

Le premier élément qui attire notre attention dans les discours est la formule initiale de salutation. Elle sert de relais entre la façade de l'acte de communication et le discours proprement dit. Macron commence son adresse par la formule habituelle dans les allocutions présidentielles : « Françaises, Français », qui reflète les éléments rituels

de la façade et confirme verbalement la place que la situation de communication accorde à l'orateur. De ce point de vue, l'intervention de Felipe VI est moins ritualisée ; elle commence par l'expression « Buenas noches », qui n'est réservée ni au roi ni aux discours aux citoyens.

Par l'emploi de la formule rituelle allocutive, Macron adopte l'identité discursive de chef d'État et identifie également son auditoire : l'ensemble de la population en tant que citoyens et citoyennes. Mais, par cette formule légitimant son discours, il établit une séparation entre sa personne et cette collectivité qui l'écoute. La formule de Felipe VI est bien plus neutre ; elle n'assigne pas de rôle institutionnel à l'orateur ni à son audience, c'est pourquoi, après la première phrase de son discours, « Estamos viviendo momentos muy graves para nuestra vida democrática », qui introduit le thème central de l'allocution, il prononce l'énoncé « Y en estas circunstancias, quiero dirigirme directamente a todos los españoles ». Cet énoncé, comme la formule de Macron, détermine l'audience, identifiée comme l'ensemble de la population ; il montre également la légitimité de l'orateur pour s'adresser à cette audience. Mais il y a une différence fondamentale entre l'expression rituelle de Macron et cet énoncé du roi : si le président utilise l'énonciation allocutive, en employant une formule d'adresse à l'audience, Felipe VI emploie l'énonciation élocutive. En effet, il parle à la première personne pour exprimer sa volonté au moyen du verbe de modalité volitive *vouloir* ; il adopte ainsi une attitude engagée et revêt un ethos de *caractère* pour offrir l'image de quelqu'un qui agit par sa propre volonté et qui, refusant tout intermédiaire, s'adresse directement à l'auditoire. Cet ethos de caractère, lié précisément à son activité énonciative, se manifeste un peu plus loin quand, une fois son analyse de la situation présentée, il exprime, au moyen de ce même verbe, sa volonté de « transmitir varios mensajes a todos los españoles, particularmente a los catalanes ». Et le verbe *vouloir* apparaît une troisième fois dans son discours pour réitérer à tous les citoyens de la Catalogne « que desde hace décadas vivimos en un Estado democrático ». L'ethos fondamental de chef-souverain, lié directement à son identité sociale, se combine ainsi à cet ethos de caractère montrant la détermination de l'orateur pour s'adresser directement à la population.

Le président Macron introduit aussi, dès les premières secondes de son allocution, le thème principal de son discours, ces « événements qui ont profondément troublé la Nation », et qui ont mêlé des « revendications légitimes » et des « violences inadmissibles ». Et il utilise aussi la modalité élocutive et le verbe *vouloir* liés à un verbe de parole, montrant aussi un ethos de caractère et une forte détermination. Mais dans ce cas-ci, cet ethos de caractère n'est pas seulement lié à l'activité énonciative mais aussi, et surtout, à sa capacité d'action politique : « je veux vous le dire d'emblée : ces violences ne bénéficieront d'aucune indulgence ». En effet, ce message fort est lié à la figure d'un chef d'État qui possède des pouvoirs considérables et qui peut offrir cette image de caractère au moyen de la stratégie de l'*avertissement*, modalité énonciative qui consiste « à annoncer par avance quelle est la position du sujet [...] et quelles sont les

conséquences négatives pour le sujet averti » (Charaudeau, 2014 : 109). S'il peut énoncer cette menace, c'est parce qu'il a les moyens pour l'accomplir. En effet, si le roi n'utilise le verbe *querer* qu'à trois occasions, le président prononce la forme verbale *je veux* à seize reprises ; la plupart de ces occurrences sont liées à une action politique qu'il peut conduire grâce à sa position à la tête de l'exécutif. Ainsi, par exemple, à propos des salaires, il déclare : « Je veux intervenir vite et concrètement sur ce sujet ». Et s'il est vrai qu'il demande « au gouvernement et au Parlement de faire le nécessaire afin qu'on puisse vivre mieux de son travail dès le début de l'année prochaine », il annonce ensuite : « Le salaire d'un travailleur au SMIC augmentera de 100 euros par mois dès 2019 sans qu'il en coûte un euro de plus pour l'employeur ». En fait la liste des mesures qu'il compte mettre en œuvre s'ouvre avec la déclaration forte : « C'est d'abord l'état d'urgence économique et sociale que je veux décréter aujourd'hui », qui façonne l'ethos d'un chef-souverain ayant le pouvoir de prendre ce type de mesures et la détermination pour les appliquer. Parfois ce *je veux* se répète dans des énoncés successifs pour créer des anaphores rhétoriques qui renforcent cet ethos de caractère. En effet, tel que Mayaffre l'expose (2015 : § 20), ce type d'anaphores, « ont pour vocation de construire l'ethos charismatique du candidat qui exhibe son ambition voire son entêtement par une posture énonciative sourde, ostensible, assumée ». L'énonciation élocutive et la modalité volitive se combinent ainsi pour composer l'image d'un leader engagé qui mérite d'être cru et qui doit être appuyé pour mener à bien son projet.

Le roi ne montre pas sa détermination par l'annonce de mesures politiques que son rôle institutionnel ne lui permet pas de décider. Il se sert d'autres stratégies pour construire cet ethos de caractère. Ainsi, il a recours à la *vitupération*, l'une des figures de l'ethos de *caractère* selon Charaudeau (2014 : 107). Cette figure consiste dans le blâme, dans l'expression d'une indignation qui « provient d'un jugement de l'esprit qui a besoin d'être exprimé avec force ». On peut mettre cette figure en relation avec cette attitude d'*engagement* qui, selon ce linguiste, s'oppose à la neutralité et amène le sujet à « une prise de position dans le choix des arguments ou le choix de certains mots, ou par une modalisation évaluative apportée à son discours » (Charaudeau, 2009 : 21-22). Cette attitude aide à construire l'image d'un sujet parlant « être de conviction », quelqu'un qui défend avec détermination ce à quoi il croit. Ainsi, quand le roi aborde la situation en Catalogne, il introduit des termes qui constituent un blâme des autorités qui ont organisé le référendum du 1^{er} octobre. Il parle de la « pretensión final de la Generalitat de que sea proclamada – ilegalmente – la independencia de Cataluña ». Il se réfère également à « determinadas autoridades de Cataluña », qui « han venido incumpliendo la Constitución y su Estatuto de Autonomía », qui « han vulnerado de manera sistemática las normas aprobadas legal y legítimamente, demostrando una deslealtad inadmisibile hacia los poderes del Estado », qui « han quebrantado los principios democráticos de todo Estado de Derecho y han socavado la armonía y la convivencia en la propia sociedad catalana, llegando – desgraciadamente – a dividirla », qui « han

menospreciado los afectos y los sentimientos de solidaridad que han unido y unirán al conjunto de los españoles » et qui « con su conducta irresponsable incluso pueden poner en riesgo la estabilidad económica y social de Cataluña y de toda España ». Le choix des verbes *incumplir*, *vulnerar*, *quebrantar*, *socavar*, *dividir*, *menospreciar*, de l'expression *poner en riesgo*, des syntagmes *deslealtad inadmisibile*, *conducta irresponsable* ou des incises *ilegalmente* et *desgraciadamente*, permettent à l'orateur d'adopter une attitude de critique et d'opposition à la conduite de ces autorités. Mais ce comportement discursif risque d'entrer en contradiction avec la neutralité politique qui est l'une des caractéristiques de l'identité sociale de l'orateur. C'est pourquoi il essaie de compenser cette attitude d'*engagement* à l'aide d'une stratégie destinée à produire justement cet effet de neutralité qui peut rendre son comportement discursif conforme à son identité sociale. En effet, afin d'éviter ces traces de jugement ou d'évaluation personnelle dont parle Charaudeau (2009 : 21), il a recours au mode du *constat*, qui présente l'exposé des faits comme le fruit d'une expérience directe, permettant de montrer cette attitude de neutralité. Selon Charaudeau (2019 : 599), au moyen de la modalité du *constat*, le locuteur « reconnaît un fait à propos duquel il dit qu'il ne peut qu'observer son existence de la façon la plus extérieure et la plus objective possible ». Cette modalité correspond à l'emploi d'expressions du type *je constate que*, *j'observe que*, *je vois que*, *je remarque que* ; mais dans sa configuration implicite, tout énoncé à la forme affirmative, sans verbe de modalité, est susceptible de correspondre à cette modalité (Charaudeau, 2019 : 599). C'est justement cette configuration que nous trouvons dans le récit du roi Felipe VI sur les actions réalisées par « determinadas autoridades de Cataluña ». Les faits sont présentés comme une réalité objective, indéniable et, même si l'orateur utilise des termes évaluatifs, ils ne sont pas présentés comme un jugement personnel mais comme une évidence. Mais, si le roi apparaît comme témoin de cette réalité, il ne se présente pas comme le seul témoin, puisqu'il fait apparaître aussi son audience comme ayant assisté à ces mêmes événements. En effet, il commence son exposé de la situation en affirmant : « Todos hemos sido testigos de los hechos que se han ido produciendo en Cataluña ». Le présupposé introduit par la formule *ser testigo de* et par l'expression définie *los hechos que se han ido produciendo en Cataluña*, présente ces faits comme quelque chose d'indiscutable, comme une perception de la réalité qui est admise par l'ensemble formé par l'orateur et son audience. En effet, selon la définition polyphonique de la présupposition proposée par Ducrot (1984 : 231-233), le contenu présupposé est attribué à un énonciateur, « à un certain ON, à une voix collective, à l'intérieur de laquelle le locuteur est lui-même rangé » (Ducrot, 1984 : 231). Au moyen de ces procédés linguistiques, l'orateur cherche à produire cette image de neutralité liée à son identité sociale.

Si le roi qualifie très négativement le comportement des leaders indépendantistes, évitant la qualification des personnes elles-mêmes, Macron se réfère directement à ces *opportunistes* « qui ont essayé de profiter des colères sincères pour les dévoyer » et

à ces *irresponsables politiques* « dont le seul projet était de bousculer la République, cherchant le désordre et l'anarchie ». Il montre ainsi un ethos de caractère plus fort, lié à la disqualification non seulement de comportements mais aussi de personnes, au moyen de ce que Charaudeau (2014 : 107) appelle des *coups de gueule*, dirigés sans doute contre des adversaires politiques. Cette différence en ce qui concerne le degré de la *vitupération* et l'objectif des critiques est liée à la nature de la fonction institutionnelle de chaque orateur. Le président de la République a un rôle vraiment politique et doit se présenter à la réélection s'il veut exercer un deuxième mandat. Il a des adversaires politiques auxquels il doit s'opposer, en montrant aux futurs électeurs un caractère ferme pour faire face non seulement à la situation de crise, mais aussi à ces adversaires qui cherchent à détériorer son image. Mais, afin de présenter cette description des comportements et de leurs responsables sous une apparence d'évidence, il a recours à des moyens semblables à ceux du roi Felipe VI. Tout d'abord, il constate les faits : « Les événements de ces dernières semaines dans l'Hexagone et outremer ont profondément troublé la Nation. Ils ont mêlé des revendications légitimes et un enchaînement de violences inadmissibles ». Il introduit aussi des termes évaluatifs, *revendications légitimes* et *violences inadmissibles*, les présentant comme une réalité et non comme un jugement. Il exprime ensuite sa position sur ces violences, qui « ne bénéficieront d'aucune indulgence », et c'est immédiatement après qu'il se réfère au témoignage collectif. En effet, il choisit aussi la présupposition liée à un verbe de perception et aux expressions définies : « Nous avons tous vu le jeu des opportunistes qui ont essayé de profiter des colères sincères pour les dévoyer. Nous avons tous vu les irresponsables politiques dont le seul projet était de bousculer la République, cherchant le désordre et l'anarchie ».

Mais pour Macron, la critique de ses opposants se limite à ces deux énoncés. Afin de façonner un ethos de caractère, il s'appuie principalement sur l'exposé des mesures qu'il pense adopter. En tant que chef d'État disposant d'un pouvoir politique considérable, il est normal que le président se présente comme le leader capable de conduire la Nation vers un état idéal de bonheur, au moyen d'une attitude qui cherche à séduire l'audience en lui proposant un imaginaire attrayant. Et cet ethos de chef-souverain doté d'un caractère déterminé lui convient parfaitement ; c'est pour cela que, très souvent, quand il annonce les mesures qui composent son plan d'action, il rend manifeste le fait qu'il a le pouvoir et la volonté de les prendre lui-même, ou de diriger l'action de l'exécutif. Le président parle parfois à la première personne d'un pluriel qui le présente comme membre du gouvernement ; il en est ainsi par exemple quand, à propos de la restauration du calme et de l'ordre républicain, il affirme « Nous y mettrons tous les moyens car rien ne se construira de durable tant qu'on aura des craintes pour la paix civile ». Mais parfois aussi, se présentant comme le chef de ce collectif, il parle au singulier, assumant la responsabilité de l'action gouvernementale ; ainsi, immédiatement après l'énoncé que l'on vient de citer, il affirme catégoriquement : « J'ai donné en ce sens au gouvernement les instructions les plus rigoureuses ». Ou même,

en omettant ce pronom de première personne et un verbe d'engagement, il promet catégoriquement : « Les heures supplémentaires seront versées sans impôts ni charges dès 2019 ».

Le roi Felipe VI, qui n'est investi d'aucun pouvoir exécutif, ne peut pas faire ce type d'affirmations. Il est vrai que, dans l'un des énoncés clés de son allocution, qui constitue la conclusion de la narration des faits arrivés en Catalogne, il adopte l'identité discursive de chef-souverain et parle de la responsabilité des pouvoirs publics : « Por todo ello y ante esta situación de extrema gravedad, que requiere el firme compromiso de todos con los intereses generales, es responsabilidad de los legítimos poderes del Estado asegurar el orden constitucional y el normal funcionamiento de las instituciones, la vigencia del Estado de Derecho y el autogobierno de Cataluña, basado en la Constitución y en su Estatuto de Autonomía ». Mais il y a trois différences fondamentales par rapport aux affirmations de Macron : tout d'abord, le roi n'identifie pas les pouvoirs responsables ; ensuite, il ne spécifie pas quelles seraient les actions que ces pouvoirs devraient réaliser ; finalement, le locuteur n'assume pas la responsabilité du contenu de cet énoncé. En effet, en adoptant l'énonciation délocutive, qui efface les traces des interlocuteurs, il fait entendre cette voix tierce, cette voix de la vérité dont parle Charaudeau et dont il ne serait que le porte-parole. Et en tant que porte-parole, il ne ferait que rappeler à ces pouvoirs leurs obligations institutionnelles, reflétant ainsi dans ce passage de son discours le rôle modérateur du fonctionnement des institutions que la Constitution lui réserve.

Mais si le président de la République dispose de pouvoirs bien plus étendus, l'exercice de ces pouvoirs le soumet à une grande pression, étant donné que le résultat de ses décisions peut endommager son image publique, compromettant sa politique et ses possibilités électorales futures. C'est pourquoi il se livre dans son discours à un travail intense de réparation de l'ethos. En effet, quand la crise des « gilets jaunes » débute, Emmanuel Macron est au pouvoir depuis un an et demi. Le gouvernement a pris certaines mesures, comme la hausse de la taxe sur les carburants, qui sont à l'origine des protestations menaçant l'image d'un président qui s'était présenté comme le renouveau nécessaire à la France. À ces protestations se sont jointes les critiques dues à l'absence du président sur la scène publique pendant les trois premières semaines des mobilisations. Cela provoque une allocution destinée à montrer la position du chef de l'État par rapport à la crise et à présenter les mesures visant à améliorer la situation du pays, mais aussi à réparer son image au moyen de ce qu'Amossy (2010) appelle le *retravail de l'ethos*. Dans un travail plus récent, ce concept est expliqué comme suit :

[...] la construction d'une image de soi inhérente à toute prise de parole doit assurer la crédibilité et l'autorité du locuteur aux yeux de son auditoire. Cette construction discursive s'appuie nécessairement sur l'idée que l'auditoire se fait d'ores et déjà de la personne du locuteur (ou que celui-ci croit qu'il s'en fait) : c'est son « *ethos* préalable ». Or, il arrive souvent que cette image ne

soit pas appropriée au nouveau but recherché, ou qu'elle soit déficiente en quelque façon. Dès lors, le locuteur se doit de modifier les représentations qui circulent de sa personne : c'est ce que traduit la notion de « retravail de l'*ethos* » (Amossy, Koren et Saltykov, 2018 : 117).

Dans le discours de Macron, ce travail de réparation se fait, surtout, par la création d'une identité discursive qui puisse compenser l'*ethos* négatif produit par l'absence du président. Mais, à part les critiques pour cette absence, les « gilets jaunes » protestent contre la situation d'un secteur important de la population et contre certaines mesures prises par le gouvernement dirigé par le président. C'est pourquoi il a aussi recours à ce que Charaudeau (2014 : 96-105) appelle le discours de justification, produit par les personnes qui se consacrent à la politique afin de se laver des critiques ou accusations qui leur sont adressées à cause de leurs actes ou déclarations. Ce type de discours peut faire appel à trois types de stratégies : la *récusation*, la *raison supérieure* et la *non-intentionnalité*. Si Macron récusé les critiques sur la hausse du prix du carburant, rappelant que le Premier ministre a déjà annulé les augmentations prévues, il reconnaît pourtant que la colère est « plus profonde », c'est-à-dire qu'il y a d'autres causes de l'indignation populaire. Par rapport à ces autres causes, qui se trouveraient dans la situation du pays, il adopte la stratégie de la *non-intentionnalité*, « qui doit avoir pour effet de dégager [le sujet politique] de la posture d'accusé » (Charaudeau, 2014 : 101). En effet, le président essaie de montrer à son audience qu'il n'a pas voulu cette situation et que cette conjoncture n'a pas été provoquée par son action politique. En recourant à une des possibilités de cette stratégie de la *non-intentionnalité*, que Charaudeau (2014 : 103) appelle *l'argument des circonstances*, il tente d'éviter sa responsabilité par rapport à cette colère juste des secteurs les plus défavorisés de la société : « le couple de salariés qui ne finit pas le mois », « la mère de famille célibataire, veuve ou divorcée, qui ne vit même plus », les « retraités modestes », les « plus fragiles », les « travailleurs qui ne s'y retrouvent plus », les « personnes en situation de handicap ». Macron n'admet pas de responsabilité vis-à-vis de ces circonstances : il s'agit de « quarante années de malaise qui resurgissent ». Il n'est pas coupable puisque « cela vient de loin, mais c'est là, maintenant ». Il se présente plutôt comme une victime qui, sans avoir eu de responsabilité dans la genèse de cette situation, se voit pourtant dans l'obligation de la résoudre. Il est vrai qu'il reconnaît une faute par rapport à ces personnes en situation de difficulté dont la « détresse ne date pas d'hier », mais il évite aussi sa responsabilité personnelle, en utilisant l'argument de la *responsabilité collective* (Charaudeau 2014 : 103-104). En effet, ce « nous avons fini lâchement par nous habituer et au fond, tout se passait comme s'ils étaient oubliés, effacés », dilue la responsabilité d'un comportement critiquable, qui retombe sur la société française dans son ensemble.

Ce même argument de la responsabilité collective sert à Macron à éviter une partie de la responsabilité : « Sans doute n'avons-nous pas su depuis un an et demi y

apporter une réponse suffisamment rapide et forte. Je prends ma part de cette responsabilité ». Il partage la faute avec les membres du gouvernement et n'accepte qu'une partie absolument indéterminée de la responsabilité. La seule faute individuelle qu'il admet concerne précisément son image personnelle, cet ethos qu'il tente de réparer ; en effet, il avoue : « Il a pu m'arriver de vous donner le sentiment que ce n'était pas mon souci, que j'avais d'autres priorités. Je sais aussi qu'il m'est arrivé de blesser certains d'entre vous par mes propos ». Il tente de minimiser l'impact de cette faute sur sa personne par certaines ressources linguistiques comme la formulation impersonnelle du verbe *arriver*, la modalisation apportée par le verbe *pouvoir* ou l'introduction du pronom de première personne comme objet. Ces mécanismes séparent Macron de sa faute, le présentant comme le patient de la situation et non comme l'agent, renforçant la non-intentionnalité du président par rapport à un comportement critiquable. Préoccupé par l'image qu'il a pu transmettre à la population, par ses paroles et par son absence, il revendique aussitôt son engagement pour ses concitoyens et sa légitimité et, en affirmant sa sincérité (« Je veux ce soir être très clair avec vous »), il réclame son ethos de chef légitime dont le souci principal est la défense du bien-être collectif : « Si je me suis battu pour bousculer le système politique en place, les habitudes, les hypocrisies, c'est précisément parce que je crois plus que tout dans notre pays et que je l'aime et ma légitimité, je ne la tire d'aucun titre, d'aucun parti, d'aucune coterie ; je ne la tire que de vous, de nul autre ».

Si le président refuse sa responsabilité par rapport à une situation qui vient de très loin dans le temps, il dilue aussi cette responsabilité, en arguant que cette situation n'est pas exclusive à la France : « Nombre d'autres pays traversent ce mal vivre qui est le nôtre ». Cette affirmation, destinée à annuler la responsabilité de l'orateur par rapport à une conjoncture qui ne touche pas seulement son pays, lui permet d'introduire une assertion destinée à montrer son engagement et sa détermination vis-à-vis du futur : « mais je crois profondément que nous pouvons trouver une voie pour en sortir tous ensemble ». Cette assertion est suivie par une séquence de trois énoncés qui configurent une identité discursive favorable du président renforçant son ethos de chef à travers des figures très puissantes. Ces trois énoncés sont introduits par l'expression *je le veux*, dont la répétition constitue un bon exemple de cette anaphore rhétorique dont parle Mayaffre (2015 : § 20), qui renforce l'ethos de caractère, offrant l'image d'un orateur doté d'une détermination indéfectible à obtenir ses objectifs.

Le premier de ces trois énoncés, « Je le veux pour la France parce que c'est notre vocation au travers de l'Histoire d'ouvrir ainsi des chemins jamais explorés pour nous-mêmes et pour le monde », présente la France comme un flambeau pour les nations. Ceci fait retomber sur le président français l'image du *guide-berger*, l'une des figures que peut adopter, selon Charaudeau (2014 : 19), l'ethos de chef. Il s'agit d'un « conducteur d'hommes », qui « réunit le troupeau, l'accompagne en le précédant, éclaire sa route avec une tranquille persévérance ». Cet ethos se manifeste aussi plus loin lorsque

le président réclame l'unité collective afin de rebâtir les fondements mêmes de la collectivité : « Pour réussir, nous devons nous rassembler et aborder ensemble toutes les questions essentielles à la Nation ».

Le deuxième énoncé de la série, « Je le veux pour nous tous Français parce qu'un peuple qui se divise à ce point, qui ne respecte plus ses lois et l'amitié qui doit l'unir est un peuple qui court à sa perte », renforce sans doute cet ethos de guide qui rassemble la Nation. En effet, en se présentant comme le porte-parole d'une voix collective qui rappelle les dangers de la division, il apparaît comme le leader capable d'abolir ces désaccords qui séparent les Français.

Finalement, dans le troisième énoncé, « Je le veux aussi parce que c'est en présentant cette crise que je me suis présenté à votre suffrage pour réconcilier et entraîner et que je n'ai pas oublié cet engagement et cette nécessité », Macron adopte une autre figure de l'ethos de chef : le *guide-prophète*, « qui est à la fois garant du passé et tourné vers l'avenir, la destinée des hommes » (Charaudeau 2014 : 119). Il apparaît ainsi comme un être inspiré, un visionnaire, « le dépositaire d'une source d'inspiration mystérieuse, le porte-parole de la voix d'un tiers se trouvant dans l'omnipotence de l'au-delà ». Par cet énoncé, il montre sa capacité à prévoir les situations difficiles (le *guide-prophète*), sa volonté de rassemblement (le *guide-berger*) et son engagement, sa détermination (le *caractère*). Il renoue ainsi avec l'ethos construit pendant la campagne électorale et endommagé pendant les dernières semaines.

Le roi Felipe VI ne réalise pas un tel travail de revendication de sa figure. N'ayant pas de responsabilité dans la gestion politique et n'ayant pas à se présenter à une future élection, il ne justifie pas non plus son comportement, son discours n'étant pas destiné à réparer un ethos préalable endommagé par l'exercice du pouvoir. Ainsi, la deuxième partie de ce discours, qui occupe exactement la deuxième moitié de l'émission et qui vient immédiatement après son analyse de la situation en Catalogne et son rappel des obligations des pouvoirs de l'État, est consacrée à transmettre plusieurs messages « a todos los españoles, particularmente a los catalanes ». Dans ces messages, le roi revendique l'État démocratique existant en Espagne « desde hace décadas », « que ofrece las vías constitucionales para que cualquier persona pueda defender sus ideas dentro del respeto a la ley ». C'est dans cet État que l'institution royale trouve sa place ; et c'est par rapport à cet État que, dans le dernier énoncé de son allocution, il exprime l'engagement de l'institution qu'il incarne ; ainsi, il insiste sur « el firme compromiso de la Corona con la Constitución y con la democracia ». Il revendique ainsi le rôle de l'institution qui justifie sa fonction et ce n'est qu'après cette revendication de la couronne qu'il affirme son engagement personnel : « mi entrega al entendimiento y la concordia entre españoles, y mi compromiso como Rey con la unidad y la permanencia de España ». Cette expression de l'engagement qu'il prend en tant que roi d'Espagne, reflète la fonction de modérateur et de garant de l'unité et de la permanence de l'Espagne que la Constitution lui attribue. C'est par rapport à l'accomplissement de ces rôles qu'il

montre un ethos de caractère et non par rapport à l'exercice d'une action politique qui excéderait ses fonctions constitutionnelles.

Avec d'importantes différences, liées à leur image sociale, les deux orateurs montrent donc dans leurs discours un ethos de chef-souverain au caractère fort. Mais cette image très nécessaire à un leader, surtout dans des moments de crise, produit une sensation de distance, par rapport à l'audience. Elle creuse un fossé entre le leader qui compare et les citoyens qui l'écoutent, un fossé qu'il faut combler afin d'obtenir les effets désirés chez l'auditoire. C'est pour cela que les deux orateurs introduisent très tôt dans leurs discours un pronom *nous* qui les relie aux spectateurs. Si la formule rituelle initiale de Macron, s'adressant aux Françaises et aux Français, établit précisément cette distance entre le chef de l'État et les citoyens qui l'écoutent, la distance est immédiatement anéantie par l'énoncé « nous voilà ensemble au rendez-vous de notre pays et de notre avenir ». En effet, les formes de la première personne du pluriel et l'adverbe *ensemble* réunissent les deux instances et les présentent comme partageant une même patrie et une même destinée. L'orateur montre ainsi un ethos solidaire vis-à-vis de son audience. Tel que le rappelle Amossy (2010 : 158) l'emploi de ce *nous* inclusif, qui relie le *je* de l'orateur et le *vous* de l'auditoire, projette un ethos « lié à la capacité de créer ou de renforcer un collectif ». La création de cette identité discursive multiple, dans laquelle s'insère le locuteur, permet à Macron d'offrir cette image proche et solidaire des personnes auxquelles il s'adresse.

Si le roi Felipe VI n'adopte pas de formule aussi ritualisée, l'ensemble de la représentation ne le montre pas moins comme chef de l'État. Immédiatement après sa salutation, « Buenas noches », il introduit le motif de son allocution par un énoncé, « Estamos viviendo momentos muy graves para nuestra vida democrática », dont la première personne du pluriel lui permet d'établir cette même collectivité au sein de laquelle il s'inscrit, offrant ainsi un ethos solidaire vis-à-vis de son audience.

Les deux orateurs ont une même stratégie, liée à l'emploi de ce *nous* inclusif, qui consiste dans la mise en évidence d'un moment qui revêt une importance capitale pour l'ensemble de la population : le « rendez-vous de notre pays et de notre avenir », d'un côté, et « momentos muy graves para nuestra vida democrática », de l'autre. Ce rassemblement mis en scène par l'orateur, autour d'une période difficile, cherche sans doute à établir un lien fort avec son audience à un moment présenté comme une crise collective.

Cette image solidaire se manifeste parfois grâce à la figure de l'*écoute* (Charau-deau, 2014 : 127), qui suppose « une attitude de prise en considération des autres, de leurs problèmes, de leurs souffrances, [...] de leurs demandes ». Quand Felipe VI affirme : « Sé muy bien que en Cataluña también hay mucha preocupación y gran inquietud con la conducta de las autoridades autonómicas », il se montre comme un roi attentif aux inquiétudes des citoyens de la Catalogne. Cette attitude lui permet d'exprimer la solidarité d'un collectif, dont il s'érige en porte-parole, envers ces citoyens. Il

affirme à la première personne : « les digo que no están solos, ni lo estarán; que tienen todo el apoyo y la solidaridad del resto de los españoles ».

Le président Macron a recours lui aussi à cette figure de l'*écoute*. Quand il aborde l'indignation, tout à fait compréhensible pour lui, que ressentent beaucoup de Français, il choisit des prototypes de ce que Charaudeau (2000) appelle *la topique de la douleur* : « la mère de famille célibataire, veuve ou divorcée, qui ne vit même plus, qui n'a pas les moyens de faire garder les enfants et d'améliorer ses fins de mois et n'a plus d'espoir » et les autres collectifs que l'on a vus plus haut. Et se référant en particulier à ces femmes en difficulté, il affirme les avoir vues, « disant leur détresse sur tant de ronds-points ». Non seulement il les a écoutées, mais il les a vues, ce qui laisse imaginer un président, à l'écoute du peuple, parcourant les rues et les routes de France.

La construction d'un ethos de solidarité envers les plus défavorisés de la société ouvre la porte au pathos, à l'appel aux émotions. En effet, Macron choisit, pour exprimer sa proximité, des images de la souffrance capables d'émouvoir son audience. Ce recours au pathos est destiné à renforcer une identité discursive solidaire des plus défavorisés, une identité orientée sans doute à la réparation de l'image préalable d'un président qui a pu apparaître comme éloigné des souffrances de beaucoup de citoyens. Ce recours au pathos est renforcé par la récurrence de l'expression présentative *c'est celle* qui, répétée à quatre reprises, constitue une anaphore rhétorique (cf. Mayaffre, 2015) qui rythme et accentue l'introduction de ces figures prototypiques de la souffrance. Le ton de la voix et le geste du visage contribuent aussi à la création de l'effet pathémique.

Une partie du discours du roi est aussi liée à la production de ces effets pathémiques. En effet, la liste des comportements de ces autorités catalanes, auxquelles il se réfère d'une manière générique, peut éveiller des émotions négatives chez de l'audience. Les termes évaluatifs que nous avons recensés plus haut contribuent d'une façon décisive à soulever ce type d'émotions. Une phrase spécialement marquante fait allusion précisément aux sentiments : « Estas autoridades han menospreciado los afectos y los sentimientos de solidaridad que han unido y unirán al conjunto de los españoles ». Elle produit un effet d'*antipathie* (cf. Charaudeau, 2000), contraire à l'effet de *sympathie* produit dans le discours de Macron envers des archétypes de la souffrance. Dans l'allocution du roi, le recours au pathos est donc lié à la création d'une image négative des autorités catalanes, tandis que dans le discours de Macron il se rattache surtout à la production d'une image positive de certains collectifs citoyens. Dans le premier cas, le pathos contribue à la production de l'ethos de caractère d'un orateur qui s'oppose à ces autorités ; dans le second, le pathos est mis au service de l'ethos de solidarité d'un président qui se rapproche des plus démunis. Il est vrai que, dans le discours de Macron, on trouve aussi la création d'un effet d'antipathie quand, au début du discours, il fait allusion à ces « opportunistes » et à ces « irresponsables politiques ». Et il est vrai aussi que le roi Felipe VI se réfère à la « mucha preocupación y gran inquietud con las autoridades autonómicas », qui existe en Catalogne, et au « desasosiego » et à la « tristeza »

de l'ensemble des Espagnols, créant, par ce recours au pathos, un effet de proximité par rapport à ces gens préoccupés par la situation. Mais le président se sert du pathos principalement pour renforcer l'ethos de solidarité vis-à-vis des victimes de la crise, tandis que le roi utilise les émotions surtout pour s'opposer aux leaders indépendantistes, renforçant ainsi son ethos de caractère.

Ces ethè fondamentaux, l'ethos de caractère et l'ethos de solidarité qui marquent l'identité discursive des acteurs, apparaissent juste à la fin des deux allocutions, quand les deux orateurs présentent la conclusion et le message capital de leurs interventions. Dans ces conclusions nous pouvons constater d'importantes ressemblances, sans doute à cause des traits communs qui caractérisent la fonction exercée ; mais elles présentent également des différences remarquables, liées aux traits divergents qui marquent l'identité sociale de chaque chef d'État. Comme élément clé, les deux transmettent un message de confiance en l'avenir. Macron affirme : « Nous sommes à un moment historique pour notre pays : par le dialogue, le respect, l'engagement, nous réussirons ». Felipe VI prononce les énoncés : « Son momentos difíciles, pero los superaremos. Son momentos muy complejos, pero saldremos adelante. Porque creemos en nuestro país y nos sentimos orgullosos de lo que somos. Porque nuestros principios democráticos son fuertes, son sólidos. Y lo son porque están basados en el deseo de millones y millones de españoles de convivir en paz y en libertad. Así hemos ido construyendo la España de las últimas décadas. Y así debemos seguir ese camino, con serenidad y con determinación ».

Les deux constatent tout d'abord l'exceptionnalité des circonstances. Le président parle de *moment historique* et le roi fait allusion à la difficulté et à la complexité. Mais il s'agit dans les deux cas d'une conjoncture qui suppose un défi pour la société. Immédiatement, les deux chefs d'État prononcent des expressions qui combinent l'ethos de solidarité et l'ethos de caractère. En effet, en prononçant les formules presque identiques « nous réussirons » et « saldremos adelante », à la première personne du pluriel, ils montrent cet esprit d'unité avec les citoyens. Grâce au futur, ils affichent le caractère déterminé d'un leader qui, malgré les difficultés, n'a pas de doute sur les possibilités de succès du collectif représenté par le pronom *nous*. Et, en montrant cette assurance inébranlable, ils adoptent aussi l'identité discursive du chef-souverain paternel qui s'érige en porte-parole de ce collectif et qui se met à la tête de ses concitoyens pour les conduire vers cet état de bonheur qu'il leur promet. Ils s'appuient sans doute sur le rôle de garant de l'unité et de la permanence de l'État et sur le rôle de représentation des citoyens, qui les revêtent d'une autorité symbolique pour prendre la parole au nom de la collectivité et pour exprimer leur croyance ferme en un avenir meilleur.

Essayant de désactiver les violences, le président propose les trois attitudes sur lesquelles doit se baser cette réussite : le dialogue, le respect, l'engagement. Et immédiatement, il adopte un ethos engagé et déterminé comme chef du pouvoir exécutif, en choisissant un *nous* qui le relie au gouvernement : « nous sommes à la tâche ». Mais

montrant la soumission de ce pouvoir à la volonté populaire, il adopte ensuite un ethos humble pour affirmer, cette fois-ci à la première personne du singulier : « je reviendrai m'exprimer devant vous pour vous rendre compte ». En effet, s'il a cette capacité d'action politique, il doit en rendre compte à ce peuple dont il tire le pouvoir par élection directe. Cette modalité élocutive à la première personne se maintient pour montrer encore une fois l'ethos combiné de caractère et de solidarité quand le Président affirme « Mon seul souci, c'est vous ; mon seul combat, c'est pour vous » et, immédiatement, c'est le côté solidaire qui s'impose à la fin de l'allocution, juste avant la formule rituelle finale, reprenant l'esprit d'unité qui ouvrait le discours : « notre seule bataille c'est pour la France ». Il montre ainsi son dévouement pour un collectif qui lui a octroyé sa confiance et auquel il va devoir redemander cette confiance lors d'une prochaine élection présidentielle.

Ne disposant pas de pouvoir exécutif, le roi Felipe VI ne manifeste pas cet ethos déterminé de leader politique à la fin de son discours, mais un ethos solidaire vis-à-vis de ses concitoyens. En effet, il justifie sa croyance dans le succès en se référant au sentiment d'orgueil des Espagnols et au désir de paix de ce collectif dont il fait partie et qui est formé par des millions de personnes. Pour renforcer cet ethos solidaire, il a recours, dans cette partie finale de son allocution, au pathos, à des sentiments présentés comme partagés par une grande majorité dont il apparaît comme le porte-parole. Et c'est justement en tant que porte-parole, tout comme le président, qu'il indique aussi l'attitude à adopter pour réussir : « serenidad » et « determinación » ; une attitude presque identique à celle proposée par Macron (le dialogue, le respect, l'engagement). Évoquant sans doute le rôle de la couronne, il fait aussi allusion à l'histoire récente de l'Espagne des dernières décennies et, s'appuyant sur la continuité de l'institution monarchique, il se présente comme l'héritier de cette période historique qui a consolidé la démocratie en Espagne. C'est à partir de l'identification avec les citoyens espagnols, qu'il présente comme désireux de paix et de liberté, qu'il clôt son discours, tout en remarquant l'engagement de l'institution qui justifie son rôle et ses pouvoirs. Et c'est seulement après cet appel à l'engagement de la couronne avec la Constitution et la démocratie, qu'il s'exprime à la première personne pour affirmer son engagement personnel pour l'entente entre les citoyens et pour la continuité et la permanence de l'Espagne. Cet élément final, qui n'est que l'écho de la fonction constitutionnelle du roi comme arbitre et comme symbole de l'unité et de la permanence de l'État, reprend presque littéralement les attributs fondamentaux de son identité sociale.

4. Conclusion

L'analyse comparée que nous avons réalisée de deux allocutions prononcées à des moments de crise sociale et institutionnelle nous a permis d'observer comment

l'identité sociale, liée au rôle officiel exercé par le chef de l'État, a une influence déterminante sur le discours prononcé, sur la mise en scène qui l'accompagne et, particulièrement, sur l'image discursive que l'orateur compose de lui-même.

Nous avons pu constater que les éléments communs fondamentaux de l'identité sociale imposent l'agencement d'une représentation très semblable dans les deux cas. En effet, les séquences d'ouverture, le décor qui entoure les deux acteurs, leur apparence physique et leur comportement gestuel et para-verbal présentent une grande ressemblance motivée par la dépendance de ces aspects par rapport à la fonction symbolique des deux chefs d'État.

C'est dans le contenu du discours que nous trouvons des éléments notoirement divergents, liés aux différences inhérentes à l'image institutionnelle de chaque orateur. Le discours de Macron, qui possède d'importants pouvoirs d'action en tant que véritable chef de l'exécutif, est, pour une bonne part, voué à *la politique*. En effet, s'il est vrai qu'il consacre une partie non négligeable de son allocution à l'analyse de la situation, il cherche aussi à éviter sa responsabilité et présente également un long plan de mesures à mettre en œuvre pour améliorer la situation économique et sociale du pays. Le discours de Felipe VI, au contraire, ne propose aucune mesure concrète. En se basant sur la fonction de garant de la Constitution et d'arbitre, qui fait partie de son identité sociale, il fait allusion aux obligations des pouvoirs publics et les exhorte à assurer l'ordre constitutionnel. Son discours se centre ainsi sur *le politique*, sur un modèle de vie en société, qu'il doit représenter, et qui est à la base de l'institution qu'il incarne.

Ces différences quant au contenu du discours ont des conséquences importantes sur l'aspect qui constitue le sujet principal de notre travail : l'identité discursive des deux chefs d'État. Initialement, la mise en scène, très similaire dans les deux cas, ainsi que certaines formules adressées à l'audience permettent aux orateurs d'offrir un même ethos de base, qui est celui du chef-souverain et qui correspond parfaitement à leur identité sociale. Le développement des discours, avec ses différences, permet de joindre à cet ethos fondamental d'autres éthè essentiels pour un dirigeant. Ainsi, les deux orateurs construisent le long de leurs allocutions un ethos de caractère, qui les fait apparaître comme des leaders dotés de la force d'esprit nécessaire pour mener à bout les tâches qui leur reviennent. Mais cet ethos n'est pas élaboré de la même façon dans les deux cas. Le roi Felipe VI, dont le discours n'est pas destiné à présenter des mesures politiques, construit fondamentalement cet ethos fort à partir d'une opposition ferme aux autorités indépendantistes, dont les actions sont censurées vivement au moyen de termes fortement négatifs. Si le président Macron critique ses opposants politiques au début de son discours, il construit l'ethos de caractère à partir surtout de l'exposé des mesures qu'il compte mettre en œuvre pour améliorer la situation du pays, essayant de

montrer qu'il a la volonté et la force nécessaires pour les appliquer. L'énonciation élocutive et l'emploi du verbe *vouloir* sont des moyens privilégiés pour montrer cette volonté.

Cet ethos de caractère, qui présente l'orateur comme un leader doté d'une volonté ferme, mais qui peut l'éloigner de son audience, doit être compensé par un ethos solidaire qui le rapproche des personnes qui l'écoutent. Les deux orateurs s'efforcent de construire ce type d'identité solidaire, destiné à renforcer les liens avec leur public, s'attirant ainsi son adhésion. Le recours au *nous*, qui relie le chef de l'État à son auditoire, est un moyen d'exception pour la création de cette image discursive. Mais nous observons aussi, dans les deux discours, l'énonciation élocutive permettant de construire des expressions dans lesquelles l'orateur montre son engagement et son dévouement pour ses concitoyens.

Dans l'allocution de Macron, cette solidarité se manifeste d'une façon toute particulière vis-à-vis de certains membres de la société française, qui apparaissent comme des représentants emblématiques de la souffrance, cherchant à éveiller des émotions favorables chez l'auditoire et à renforcer l'ethos solidaire du président. Le discours du roi contient aussi des éléments pouvant provoquer des émotions fortes, mais il s'agit surtout d'émotions négatives contraires aux dirigeants indépendantistes, présentés comme des perturbateurs de l'ordre social. Cela permet aussi de renforcer l'ethos de solidarité de l'orateur vis-à-vis d'un auditoire qui est présenté par le discours comme un collectif profondément troublé par les actions accomplies par ces dirigeants. Dans l'allocution du roi, le pathos se présente comme une stratégie faisant partie de la dynamique d'opposition de Felipe VI vis-à-vis des leaders du mouvement indépendantiste tandis que, dans le discours de Macron, l'appel aux émotions fait surtout partie d'une dynamique de rapprochement vis-à-vis des membres de la société les plus défavorisés par la situation de crise. Cette stratégie est cohérente avec la nécessité de Macron de rétablir les liens brisés avec la collectivité, à cause de la crise et de l'absence du président pendant la période initiale de celle-ci. En effet, ces événements ont produit une forte détérioration de l'image d'un président qui s'est présenté comme le renouveau nécessaire à la France ; c'est pourquoi l'une des fonctions principales de son discours est la mise en place d'un processus de réparation de son ethos préalable, cherchant à reconstruire une identité attirante capable de séduire un auditoire dont dépendra sa future réélection. Cette nécessité l'amène à adopter des stratégies compromettantes, comme la justification ou l'aveu, qui supposent la reconnaissance de certaines fautes dans la gestion qui pourraient lui être imputées.

Le roi, dont l'identité sociale n'est pas liée à l'exercice d'un pouvoir politique et à une gestion effective de la crise qui puisse endommager son ethos, n'effectue pas ce type d'opération de réparation. Il réalise, en revanche, un travail de mise en valeur de l'institution monarchique qui soutient la fonction qu'il occupe. C'est la permanence

de cette institution qui permet sa continuité dans cette fonction et la possibilité de transmission de la couronne à ses descendants.

Le discours d'Emmanuel Macron, qui a des responsabilités politiques, et qui doit réparer son ethos endommagé, présente une plus grande variété de procédés et d'identités discursives que celui de Felipe VI, qui est plus limité à ce sujet. Ainsi, le président a recours à des figures comme celle du *guide-prophète* ou celle du *guide-berger*, qui peuvent être très utiles à la stratégie discursive et politique de quelqu'un qui peut mettre en place une action de gestion effective. Le président de la République française, dont l'identité sociale présente une variété de facettes plus riche que celle du roi d'Espagne, effectue également un travail plus diversifié en ce qui concerne son identité discursive, offrant une image plus riche, en accord avec la plus grande diversité de ses fonctions et avec la dépendance électorale de son poste.

Toutes ces observations nous permettent de constater la pertinence et l'utilité de la distinction entre l'identité sociale et l'identité discursive pour l'étude de l'ethos en général et notamment pour l'analyse de l'ethos dans le domaine du discours politique et institutionnel. Elles nous permettent également de confirmer la nécessité de réaliser un travail minutieux sur l'identité sociale de l'orateur avant d'aborder l'analyse de son identité discursive.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMOSSY, Ruth (2010) : *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*. Paris, PUF.
- AMOSSY, Ruth ; Roselyne KOREN & Maria SALTYSKOV (2018) : « Une approche argumentative de la réparation d'image : Jean-Luc Mélenchon aux présidentielles de 2017 ». *Langage et société*, 164, 117-135. URL : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2018-2-page-117.htm>
- BROWN, Gillian & George YULE (1983) : *Discours Analysis*. Cambridge, Cambridge University Press.
- CHARAUDEAU, Patrick (2000) : « La pathémisation à la télévision comme stratégie d'authenticité », in M. Doury, C. Plantin et V. Traverso (éds.), *Les émotions dans les interactions*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon. URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/La-pathemisation-a-la-television.html>.
- CHARAUDEAU, Patrick (2001) : « Visées discursives, genres situationnels et construction textuelle », in M. Rinn (coord.), *Analyse des discours. Types et genres*. Toulouse, Éditions Universitaires du Sud. URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/Visees-discursives-genres,83.html>.
- CHARAUDEAU, Patrick (2006) : « Un modèle socio-communicationnel du discours. Entre situation de communication et stratégies d'individuation ». *Médias et culture, numéro spécial en hommage à Daniel Bounoux, Discours, outils de communication, pratique : quelle(s) pragmatique(s)*. Paris, L'Harmattan, 15-40.

- CHARAUDEAU, Patrick (2009) : « Identité sociale et identité discursive. Un jeu de miroir fondateur de l'activité langagière », in P. Charaudeau (dir.), *Identités sociales et discursives du sujet parlant*. Paris, L'Harmattan, 15-28.
- CHARAUDEAU, Patrick (2014 [2005]) : *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Limoges, Éditions Lambert-Lucas.
- CHARAUDEAU, Patrick (2015) : « De la "scène d'énonciation" au "contrat", aller retour », in Johannes Angermüller et Gilles Philippe (dir.), *Analyse du discours et dispositifs d'énonciation. Autour des travaux de Dominique Maingueneau*. Limoges, Éditions Lambert-Lucas, 109-116.
- CHARAUDEAU, Patrick (2019 [1992]) : *Grammaire du sens et de l'expression*. Limoges, Éditions Lambert-Lucas.
- GOFFMAN, Erving (1973 [1956]). *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*. Paris, Minuit.
- LEBLANC, Marc (2016) : « Phraséologie et formules rituelles dans le discours politique, l'expérimentation en lexicométrie. *Lidil*, 53, 43-69. URL : <http://lidil.revues.org/3930>.
- MAINGUENEAU, Dominique (2002) : « Problèmes d'ethos ». *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, 113-114, 5-67. DOI : <https://doi.org/10.3406/prati.2002.1945>.
- MAYAFFRE, Damon (2015) : « L'anaphore rhétorique. Figure des figures du discours électoral de Nicolas Sarkozy ». *Pratiques*, 165-166. URL : <https://journals.openedition.org/pratiques/2418>.